

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la **0625^e** séance intensive
tenue le **25 janvier 2021 à 9 h 30**
par visioconférence

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux partenariats communautaires et internationaux : Mme Valérie Amiraux ; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études : Mme Louise Béliveau ; le vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires professorales : M. François Courchesne ; le vice-recteur à l'administration et aux finances : M. Éric Filteau ; le vice-recteur à la planification et aux communications stratégiques : M. Jean-François Gaudreault-DesBiens ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation : Mme Marie-Josée Hébert ; le vice-recteur aux relations avec les diplômés et à la philanthropie : M. Michel Pecho ; les doyens : M. Frédéric Bouchard, M. Carl-Ardy Dubois, Mme Sylvie Dubois, M. Shahrokh Esfandiari, Mme Nathalie Fernando, M. Raphaël Fischler, Mme France Houle, M. Michel Janosz, Mme Lyne Lalonde, Mme Pascale Lefrançois, Mme Christine Théorêt ; le directeur de l'École d'optométrie : M. Langis Michaud ; la directrice générale de la Direction des bibliothèques : Mme Stéphanie Gagnon ; les représentants du corps professoral : M. Florin Amzica, M. Dominic Arsenault, M. Jean Barbeau, M. Francis Beaudry, M. Jacques Bélair, Mme Chantal Bémeur, M. Gérard Boismenu, M. Jean-Sébastien Boudrias, Mme Isabelle Brault, Mme Nathalie Bureau, M. François Champagne, M. Maximilien Debia, Mme Diana Dimitrova, M. Jocelyn Dubuc, M. Arnaud Duhoux, M. Yvan Dumais, Mme Caroline Faucher, M. Dominic Forest, M. Carl Gagnon, M. Robert Kasisi, Mme Audrey Laplante, Mme Julie Lavoie, Mme Hélène Lebel, M. Jonathan Ledoux, M. Tony Leroux, M. Jun Li, M. Roger Lippé, M. Francisco A. Loiola, Mme Marie Lordkipanidzé, M. Mathieu Lussier, M. Jean-François Masson, M. Stéphane Molotchnikoff, M. Alain Moreau, Mme Josette Noël, Mme Tiiu Poldma, Mme Sophie René de Cotret, Mme Phaedra Royle, M. Yvan Saint-Aubin, M. Samir Saul, M. Hugo Soudeyns, M. Gilles Soulez, M. Luc Stafford, Mme Lyse Turgeon, Mme Elvire Vaucher, M. Jesús Vázquez-Abad ; les représentants du personnel enseignant : M. Pierre-David Desjardins, M. Kenneth George, Mme Françoise Guay, Mme Saleha Hedaraly, M. Frédéric Kantorowski, M. Philippe Lévesque-Groleau, M. David Lewis, Mme Lise Marien, Mme France Nolin, Mme Gyslaine Samson Saulnier, M. Michaël Séguin, M. Paolo Spataro ; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Steven Dufour ; les représentants des étudiants : M. Charles Bélanger, Mme Asma Bouikni, M. Hadrien Chénier-Marais, Mme Sandrine Desforges, M. Jonathan Desroches, Mme Alexandra Gariépy, Mme Éloïse Johnson, Rafaëlle Pons ; un membre indépendant : M. Pierre Simonet ; les représentants du personnel : M. Nicolas Ghanty, Mme Amélie Glaude, Mme France Lebel ; les représentants des cadres et professionnels : Mme Isabelle Daoust, Mme Chloée Ferland-Dufresne, Mme France Fillion, Mme Isabelle Shumanski.

ABSENTS : les directeurs des écoles affiliées : M. Federico Pasin, M. Philippe A. Tanguy ; les représentants du corps professoral : Mme Marie-Josée Aubin, M. Jonathan Goldman, M. Yan Kestens, Mme Vardit Ravitsky, Mme Bilkis Vissandjée ; une représentante du personnel enseignant : Mme Liliette Michel ; un membre indépendant : Mme Nicole Trudeau.

EXCUSÉS : un doyen : M. Patrick Cossette ; les représentants du corps professoral : M. Alexandre Beaupré-Lavallée, M. Philippe Comtois, M. David Décary-Héту, Mme Thora Martina Herrmann, M. Stéphane Ouellet, Mme Monique Pagé, Mme Isabelle Thomas ; les représentants du personnel enseignant : Mme Alice Tavares Mascarenhas.

PRÉSIDENT : M. Daniel Jutras, recteur

PRÉSIDENTE DES DÉLIBÉRATIONS : Mme Claire Durand

SECRÉTAIRE : M. Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Anne Mc Manus

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Nominations récentes

Les vice-recteurs

Le vice-recteur aux relations avec les diplômés et à la philanthropie
Michael Pecho

Les doyens

Le doyen de l'École de santé publique
Carl-Ardy Dubois

Professeurs de carrière ou professeurs sous octroi élus par l'assemblée de chacune des facultés

Faculté des sciences infirmières

Mme Bilkis Vissandjée, professeure titulaire à la Faculté des sciences infirmières.

Chargés de cours élus par et parmi les chargés de cours de la faculté

Faculté des sciences infirmières

Mme Liliette Michel, chargée de cours à la Faculté des sciences infirmières.

Fins de mandat

Les vice-recteurs

Le vice-recteur aux relations avec les diplômés et à la philanthropie
Raymond Lalande

Les doyens

Le doyen intérimaire de l'École de santé publique
Pierre Fournier

Professeurs de carrière ou professeurs sous octroi élus par l'assemblée de chacune des facultés

Faculté de médecine

M. Paul Lespérance, professeur titulaire au Département de psychiatrie et d'addictologie de la Faculté de médecine. (Démission)

AVIS DE DÉCÈS

Faculté de médecine

M. Claude L. Morin, professeur émérite du Département de pédiatrie de la Faculté de médecine, décédé le 31 décembre 2020.

M. Albert Plante, professeur au Département de psychiatrie et d'addictologie de la Faculté de médecine, décédé le 29 mai 2020.

M. Eugénio Rasio, professeur titulaire au Département de médecine de la Faculté de médecine, décédé le 12 décembre 2020.

Faculté des arts et des sciences

Mme Krista Hyde, professeure agrégée au Département de psychologie de la Faculté des arts et des sciences, décédée le 20 juin 2020.

Faculté de musique

M. Réjean Poirier, professeur émérite et doyen de la Faculté de musique de 1998 à 2006, décédé le 23 décembre 2020.

Faculté de l'aménagement

M. Robert McNabb, technicien d'atelier retraité à la Faculté de l'aménagement, décédé le 15 janvier 2021.

M. Harry Parnass, professeur émérite à la Faculté de l'aménagement, décédé le 1^{er} janvier 2021.

À l'invitation du recteur, M. Daniel Jutras, l'Assemblée observe une minute de silence.

AU-0625-1 **ORDRE DU JOUR**
2021-A0021-0625^e-617

La présidente des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Dominic Forest présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document 2021-A0021-0625^e-617.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 0624^e séance tenue le 7 décembre 2020
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
 - 5.1. Rapport du recteur
 - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions

B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. COVID-19 : information et discussion

8. Recommandation au Conseil relative à la nomination d'un ou d'une membre du personnel de la recherche à la Commission des études
9. Comité de nomination de l'Assemblée universitaire : Recommandations relatives à la nomination de membres à différents comités
 - 9.1. Comité de la recherche : nomination d'un représentant ou d'une représentante des employés de la recherche
 - 9.2. Mission du recteur sur la liberté d'expression à l'Université de Montréal : nomination de six membres
 - 9.2.1. Un officier académique (doyen, doyenne ou vice-doyen, vice-doyenne)
 - 9.2.2. Un professeur ou une professeure
 - 9.2.3. Un chargé de cours ou une chargée de cours
 - 9.2.4. Deux membres de la communauté étudiante
 - 9.2.5. Un ou une membre du personnel de soutien administratif
10. Planification stratégique, bilan et perspectives
11. Rapports d'étape des présidents des comités de l'Assemblée universitaire

C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

12. Prochaine séance : Le 15 mars 2021, à 14 heures
13. Clôture de la séance

AU-0625-2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 0624^e SÉANCE TENUE LE 7 DÉCEMBRE 2020**

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 0624^e séance tenue le 7 décembre 2020, tel que présenté.

AU-0625-3 **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

Le secrétaire général dit n'avoir à faire état d'aucune affaire découlant.

La présidente des délibérations revient sur trois points en lien avec les séances du 5 octobre et du 7 décembre derniers afin de rectifier des informations et clarifier sa position. Premièrement, elle revient sur son intervention au sujet de la motion de scission d'une proposition de création d'un comité présentée à la séance d'octobre (délibération AU-0621-7.1), ayant réalisé que le secrétaire général et elle-même avaient fait une interprétation restrictive de l'article 76. Après avoir consulté un expert sur la question, en collaboration avec le secrétaire général, il appert que la proposition de scission était recevable puisque la proposition aurait pu être scindée en deux propositions distinctes, soit une proposition pour la création d'un comité et une pour sa composition, puisque chacune de ces deux propositions aurait formé un tout cohérent. Lorsque cette condition n'est pas remplie, il est nécessaire de faire une proposition

d'amendement. De plus, une proposition de scission n'est pas sujette à débat alors qu'une proposition d'amendement peut être discutée. Par ailleurs, elle rappelle que l'Assemblée universitaire est souveraine et que les règles de procédure sont là pour baliser comment faire les choses et non pour interdire à l'Assemblée de faire ce qu'elle veut faire.

Deuxièmement, concernant la proposition de M. Gérard Boismenu de faire un vote global sur l'ensemble des statuts facultaires de la Faculté des sciences de l'éducation, lors de la séance de décembre (délibération AU-0624-8), et la position qu'elle a prise de procéder plutôt article par article, elle explique sa décision en rappelant que les statuts facultaires sont issus d'un compromis historique obtenu lors de la refonte des Statuts de l'Université, l'Assemblée étant parvenue à un consensus de permettre des statuts facultaires à condition que ceux-ci soient entérinés par l'Assemblée universitaire et que le rôle de l'Assemblée ne soit pas limité à approuver sans discuter.

Enfin, elle remercie les membres de l'Assemblée de leur confiance exprimée lors du vote de confiance tenue à son endroit à la séance précédente. Elle rappelle les principes qui guident ses décisions dans la gestion de l'Assemblée : l'efficacité, faciliter les débats et la diversité des points de vue, et finalement que ce soit agréable.

AU-0625-4 **CORRESPONDANCE**

Le secrétaire général dit n'avoir à faire état d'aucune correspondance.

AU-0625-5 **PÉRIODE D'INFORMATION**

AU-0625-5.1 **RAPPORT DU RECTEUR**

Le recteur relate les principaux faits saillants de la période écoulée depuis la réunion de l'Assemblée universitaire. Il commence son rapport en mentionnant les membres de la communauté universitaire qui ont reçu des prix, notamment les prix de l'Acfas, et des distinctions ainsi que des bourses d'excellence au cours des dernières semaines. Il souligne un article paru dans *La Presse* ce matin, faisant état du succès de l'étude de Jean-Claude Tardif sur le traitement de la COVID par la colchicine. Il en profite pour remercier les nombreux professeurs et chercheurs qui contribuent à la diffusion des connaissances dans les médias, notamment sur la pandémie, auprès de la population.

Il souligne que le Dr Guy Breton, recteur émérite de l'Université de Montréal, a reçu le Prix du Mont-Royal 2020, remis par les Amis de la montagne, qui souligne son engagement dans la préservation du mont Royal.

En ce qui concerne les prix remis par l'Université, le recteur salue les récipiendaires des *Prix du recteur*, incluant les coups de cœur, ainsi que les étudiants ayant reçu des bourses d'excellence et le prix de la meilleure thèse. Il souligne ensuite qu'à sa première participation au Championnat d'échecs universitaire canadien, qui s'est tenu en janvier, une équipe d'étudiants de l'Université de Montréal a remporté la première place devant 24 autres universités du Canada.

Par ailleurs, il informe que la Faculté de droit et l'École de criminologie ouvriront bientôt une clinique juridique pour les victimes d'actes criminels. Il s'agit d'une initiative positive qui s'inscrit dans une volonté de responsabilité citoyenne de l'Université.

Les portes ouvertes de l'UdeM, que l'on appelle maintenant le *Rendez-vous des futurs étudiants 2021*, ont eu lieu hier. On observe beaucoup d'inscriptions même si ce rendez-vous se déroule en format numérique.

Poursuivant avec les dossiers en cours, le recteur mentionne que la planification institutionnelle sera abordée au point 10 de l'ordre du jour ; celle-ci constituera une feuille de route

importante pour l'Université pour les prochaines années. Il souhaite que l'Assemblée universitaire en soit un acteur important.

Il rappelle ensuite que six des dix membres de la *Mission du recteur sur la liberté d'expression à l'Université de Montréal* seront nommés aujourd'hui par l'Assemblée universitaire sur les recommandations de son Comité de nomination. Il annonce qu'il a nommé Mme Valérie Amiriaux, à titre de membre de la direction de l'Université, pour assurer la présidence. Une fois les nominations approuvées par l'Assemblée, la direction nommera les trois autres personnes en fonction de leur expérience et de la diversité. La Mission devrait être complète au début du mois de février et sera rendue publique à ce moment, puis elle entamera ses travaux.

Le recteur revient sur le dossier de l'amiante dans les bâtiments de l'UdeM, évoquant d'abord la situation de M. Renaud, professeur au département de sociologie, dont les journaux ont fait état la semaine dernière ; il a été attristé d'apprendre la détérioration de son état de santé. Il ne peut commenter ce dossier particulier, mais il tient à préciser que l'Université procède actuellement à la révision du dossier reçu de la CNESST pour déterminer s'il existe un lien causal entre son emploi à l'UdeM et la maladie dont il souffre. Il réitère qu'au terme du processus, si l'Université est responsable aux termes de la loi, elle s'acquittera de ses responsabilités. Un deuxième aspect en lien avec ce dossier concerne les inquiétudes des membres de la communauté universitaire au sujet de l'amiante contenu dans les pavillons sur le campus. Il rappelle que selon les connaissances scientifiques, ces matériaux sont sans danger s'ils ne sont pas démantelés ou exposés à la manipulation. L'UdeM a procédé au désamiantage conformément aux règles de l'art lors des réaffectations et travaux qui ont été effectués sur le campus. Des projets de réaffectation en cours aux pavillons Roger-Gaudry et Marie-Victorin comportent des travaux de désamiantage qui seront menés dans les règles de l'art sous la supervision d'experts externes. Tout est mis en place pour assurer la sécurité des membres de la communauté. Des informations pour rassurer la communauté universitaire quant à la sécurité de leurs lieux de travail et quant à la gestion sécuritaire de l'amiante à l'UdeM seront présentées au cours des prochaines semaines, à commencer par une page d'information, incluant une foire aux questions (FAQ), qui sera mise en ligne dans les prochains jours ; une page plus complète sur la réaffectation des espaces pour les pavillons Roger-Gaudry et Marie-Victorin sera bientôt disponible. On va s'assurer que l'information la plus complète circule à propos de la réaffectation des espaces et des processus de désamiantage.

Enfin, le plan directeur des aménagements extérieurs du campus de la montagne, qui a été présenté à l'Assemblée universitaire l'hiver dernier, est maintenant devant les instances de la Ville de Montréal. Le règlement d'urbanisme de la Ville qui découle de ce plan directeur sera présenté au cours de consultations publiques par l'Office de consultation publique le 10 février. L'information complète est disponible sur le site Web de l'Office. Il rappelle que ce plan, qui vise à encadrer la planification du campus pour les 15 à 20 prochaines années, est le fruit d'un travail de collaboration avec la Ville de Montréal, HEC et Polytechnique. Des partenaires, comme les Amis de la montagne, et des experts internes s'y sont penchés, notamment des membres de la Faculté de l'aménagement.

AU-0625-5.2 INFORMATION PROVENANT D'AUTRES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

Mme Hébert rappelle l'adoption par l'Assemblée universitaire, en décembre 2019, de la politique sur le libre accès aux publications savantes qui devait être suivie de la mise en place de mécanismes d'appui à la communauté à l'hiver 2020. Elle informe que la mise en application de cette politique, qui a été retardée en raison de la pandémie, s'amorcera prochainement par son vice-rectorat en étroite collaboration avec les bibliothèques de l'Université. Une foire aux questions sera publiée sur le site des bibliothèques et des séances d'information débiteront le 28 janvier ; les collègues des bibliothèques et M. Vincent Larivière, qui est un artisan de cette politique, seront présents pour répondre aux questions de la communauté.

Mme Johnson informe que la FAÉCUM a produit une vidéo pour sensibiliser la communauté étudiante à l'ouverture des caméras afin de voir leurs collègues interagir avec les membres

du corps enseignant. Cette vidéo sera mise en ligne prochainement. Elle invite à la faire circuler pour que tous puissent apprécier la compagnie des autres malgré la distance.

Mme Filion annonce le retour des *Prix d'excellence des professionnels et professionnelles de recherche* attribués par chacun des trois Fonds de recherche du Québec en association avec les syndicats des professionnels de recherche de l'UdeM, soit le SÉRUM, de l'Université Laval et de la Fédération des professionnels des réseaux de l'Université du Québec. Soulignant que, dans le cadre des éditions précédentes, la représentation des professionnels de l'UdeM parmi les lauréats n'était pas très élevée, elle invite la communauté universitaire, notamment les professeurs et les chercheurs, à inciter leurs professionnels de recherche à poser leur candidature.

M. Courchesne présente un bilan de la campagne Centraide-Université de Montréal 2020 : l'objectif a été dépassé d'une dizaine de milliers de dollars. Il remercie toute la communauté pour son engagement et ses contributions, et particulièrement les coprésidents, les doyens MM. Frédéric Bouchard et Patrick Cossette et la doyenne Mme Christine Théorêt, ainsi que M. Yves Lépine, président de l'Association des professeurs et professeures retraités de l'UdeM, Mme Aurore Fagnou, assistante au vice-rectorat, Mme Amélie Glaude du syndicat 1244 et M. Mathieu Pronovost des Carabins.

AU-0625-6 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. Molotchnikoff signale à Mme Hébert qu'il y a une pandémie des fausses publications qui courent actuellement. Il désire s'assurer que Mme Hébert a prévu une protection à cet égard.

Mme Hébert confirme que oui. Une réflexion est amorcée dans le cadre de la politique sur la conduite responsable en recherche, en collaboration avec les bibliothèques. Des services sont déjà offerts pour mieux outiller la communauté afin d'identifier les revues prédatrices et d'adopter des pratiques de publication qui sont responsables.

Mme Lebel demande des clarifications au sujet des dérogations pour le couvre-feu à 20 h pour les étudiants de son laboratoire en présentiel qui se termine à 18 h. Elle a informé les étudiants que ceux qui ont un temps de déplacement de plus de deux heures pourront avoir une dérogation. Or, selon les informations qu'elle a eues, le Bureau du registraire aurait refusé ces demandes. Elle demande quelle est la procédure à suivre.

Mme Béliveau indique que le Bureau du registraire a donné d'office des sauf-conduits pour les cours qui se terminent à 19 h ou après 19 h, sinon c'est au cas par cas. Elle suggère de demander aux étudiants de bien indiquer qu'ils ont un trajet qui pourrait entraîner d'être en déplacement après 20 h pour obtenir un sauf-conduit.

Mme Guay demande si la Mission du recteur sur la liberté d'expression pourra bénéficier du soutien du Secrétariat général pour rassembler les points de vue et écrire les documents.

Le recteur dit se fier à la direction de la vice-rectrice Valérie Amiraux qui présidera ce comité. Il réitère sa volonté d'accorder des ressources logistiques et administratives à ce comité.

Concernant le dossier de l'amiante, Mme Laplante dit se réjouir que l'Université étudie la possibilité d'effectuer des tests pour évaluer la sécurité des lieux de travail. Elle mentionne que son bureau est au pavillon Lionel-Groulx, comme celui de M. Renaud, et que l'on a su qu'il y avait présence d'amiante dans les tuiles du plafond et du plancher du bureau de M. Renaud. Elle mentionne que des travaux ont été effectués dans son département il y a quelques années, notamment le retrait des tuiles du plafond, et plusieurs de ses collègues et elle-même se demandent s'ils ont été exposés à l'amiante pendant ces travaux. Elle demande si l'on fera le point sur les travaux ayant eu lieu dans les deux dernières décennies pour savoir si l'on court des risques, soulignant que des maladies comme le mésothéliome prennent beaucoup de temps à se manifester après l'exposition.

Le recteur dit comprendre cette inquiétude et assure que l'UdeM ne se défile pas devant son obligation d'assurer un espace sécuritaire à ses employés. Il rappelle que de nombreux bâtiments construits à une certaine époque contiennent de l'amiante et qu'un consensus scientifique a établi qu'un tel environnement n'était pas dangereux en soi. Comme évoqué précédemment, il est difficile de reconstituer une situation datant de 25 ans, cependant on peut expliquer comment les travaux de désamiantage sont réalisés et quelle est la situation actuelle au pavillon Lionel-Groulx. Il se dit pleinement conscient de la responsabilité de l'administration de l'Université de rassurer les gens quant à la sécurité de leurs espaces de travail. La direction regarde les mesures qui peuvent être mises en place à cet effet ; il s'agit d'une préoccupation de l'administration et cela sera fait en toute transparence selon l'information dont on dispose dans la situation actuelle.

M. Filteau ajoute que, comme spécifié dans le cadre des communications à la communauté au cours de l'été dernier, depuis les années 90 tous les travaux en lien avec l'amiante sont réalisés selon des règles strictes d'utilisation et de disposition de ces matériaux et dans des conditions spécifiques pour les travailleurs de la construction ainsi que les utilisateurs des espaces. Il rappelle que le danger survient lorsque le produit est en suspension. Les travaux réalisés en 2011-2012 ont été faits selon ces considérations, dans les règles de l'art. Comme mentionné par le recteur, de l'information sera diffusée prochainement à ce sujet.

Mme Royle s'informe au sujet de la politique de l'Université concernant la réduction des méfaits des gaz à effet de serre. Elle rappelle qu'un rapport a été fait à ce sujet, mais l'Assemblée n'a jamais eu l'information en raison de la pandémie. Elle demande si l'Université a l'intention de retravailler sa politique à la lumière des modalités de travail qui ont été appliquées dans le contexte de la pandémie, par exemple la réduction des voyages.

M. Filteau annonce que la planification stratégique du développement durable sera présentée à l'Assemblée à sa séance du mois de mars.

Mme Laplante demande à Mme Hébert si l'Université de Montréal compte signer la Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche, signée par plusieurs universités et chercheurs, qui s'adresse à la fois aux organismes subventionnaires, aux éditeurs et aux établissements d'enseignement, et qui enjoint aux établissements d'enseignement de ne plus utiliser les facteurs d'impact des revues pour évaluer la recherche et de tenir compte des produits de la recherche autres que les articles scientifiques pour faire l'évaluation des dossiers à des fins de promotion et d'octroi de permanences.

Mme Hébert indique que l'étude de ce dossier avait été entamée à l'hiver 2020, mais a été retardée en raison de la pandémie. Il est prévu de s'y repencher au printemps ; elle ajoute que l'Université s'intéresse à deux déclarations : celle de San Francisco et celle de Bologne.

Dans la foulée des deux interventions précédentes, M. Molotchnikoff souhaite alerter la direction et la vice-rectrice responsable de la recherche que d'intervenir continuellement sur la façon dont on fait de la recherche aura éventuellement pour effet de poser des contraintes et des barrières qui feront que l'on ne pourra plus faire de la recherche aussi librement et avec autant de créativité qu'avant.

Mme Dimitrova indique que les bibliothèques de l'Université sont autorisées à reproduire des copies des livres pour les étudiants seulement à hauteur de 10 %, en raison des droits d'auteurs, alors qu'aux universités McGill et d'Ottawa les livres sont déjà disponibles en version numérique grâce à ProQuest. Elle soutient que cette situation est défavorable aux étudiants et aux professeurs de l'UdeM et demande si l'UdeM prévoit un abonnement global pour l'ensemble de l'Université à ProQuest, notamment dans le contexte de la pandémie qui rend l'accès aux livres plus difficile.

En l'absence de la directrice générale des bibliothèques, Mme Béliveau indique que l'on va examiner cette question et qu'une réponse sera fournie à la prochaine séance de l'Assemblée. Ceci dit, les étudiants peuvent avoir accès aux documents qui proviennent des autres universités en faisant la demande en ce sens aux bibliothèques.

Mme Dimitrova, qui souligne que l'UdeM figure parmi les cinq plus importantes universités de recherche au Canada, dit souhaiter que cela sera une priorité dans les prochains mois.

Sur ce sujet, M. Boismenu estime qu'un travail de fond est à faire, un peu comme ce qui a été fait au CPU pour les outils pour l'enseignement à distance, afin de faire en sorte que la documentation soit le plus accessible possible. Il demande à Mme Béliveau de voir rapidement à la mise en place d'un chantier à cet égard.

M. Bouchard souligne l'importance de signaler par écrit les besoins aux bibliothécaires attachés à la discipline concernée, en le mettant en copie du message. Il convient qu'une réflexion plus large par rapport aux ressources est de mise.

Mme Dimitrova indique qu'elle a déjà fait cette demande au bibliothécaire rattaché à sa discipline. Elle soumet la question à l'Assemblée parce qu'ayant été membre du comité des bibliothèques de son ancienne Faculté, elle a pu constater que certains départements et instituts sont abonnés et que d'autres ne le sont pas. Considérant la place qu'occupe le travail interdisciplinaire, elle estime qu'il est dans l'intérêt de l'Université que la communauté entière soit abonnée.

AU-0625-7 **COVID-19 : INFORMATION ET DISCUSSION**

Le recteur indique qu'il y a peu de nouveautés depuis le mois de décembre sur la situation à l'Université dans le contexte de la COVID-19 ; l'enseignement se fait encore essentiellement à distance. Des directives plus strictes ont été émises par le gouvernement en janvier, notamment l'application d'un couvre-feu à partir de 20 h qui a mené à travailler à des arrimages pour l'enseignement et la recherche, par exemple l'émission de sauf-conduits pour les personnes concernées et l'ajustement des horaires des cliniques. La direction de l'Université a choisi l'imposition du port du masque de procédure plutôt que du couvre-visage dans l'environnement universitaire. La procédure et les moyens logistiques ont été mis rapidement en place, notamment pour la distribution des masques de procédure. Au cours des prochaines semaines, des solutions seront mises en place dans les différents pavillons pour la disposition des masques usagés de façon sécuritaire et dans le respect de développement durable. Les communications auprès de la communauté circulent rapidement. Il rappelle que l'Université a l'avantage de travailler avec des collègues en santé publique, notamment la Dre Marie-France Raynault, et est en bonne position pour voir venir les enjeux. Si le gouvernement le permet, au printemps l'Université pourra augmenter le présentiel prévu au plan initial selon les formules qui seraient acceptées. Il assure que la direction a la volonté d'un retour vers la normale dès que le gouvernement l'autorisera.

M. Spataro remercie le recteur ainsi que tous ceux qui ont permis de commencer la session le 11 janvier, une décision qui a été utile pour des collègues et lui-même, considérant que les élèves du primaire étaient à la maison en enseignement à distance. Par ailleurs, en lien avec le dernier commentaire du recteur, il dit comprendre la volonté de retourner le plus rapidement possible à la normale, mais il constate chez ses étudiants le besoin de stabilité ; notamment, le fait de savoir qu'ils seront en ligne toute la session est plus rassurant que d'être en attente d'apprendre si des changements auront lieu.

Relativement à sa question présentée lors de la séance du 7 décembre dernier concernant la possibilité de plagiat lors des évaluations en ligne et l'annonce faite par Mme Béliveau concernant la préparation d'un guide de référence pour les modes d'évaluation en ligne pour les enseignants, Mme Hedaraly s'informe au sujet de l'état d'avancement de ce guide.

Mme Béliveau indique qu'un guide a été préparé en collaboration avec les secrétaires de faculté sur la surveillance des examens, lequel sera disponible sous peu avant la période des examens de mi-session. Il y aura aussi un outil « trucs et astuces » pour les enseignants sur le site du CPU ainsi qu'un guide des meilleures pratiques pour l'évaluation à distance. En outre, il est prévu de reprendre la campagne de sensibilisation pour l'intégrité académique au cours du trimestre.

Mme Hedaraly demande si, dans le nouveau guide qui est en préparation, on a prévu des mesures pour assurer une certaine stabilité afin que les meilleures questions puissent être conservées d'année en année, expliquant qu'il y a un certain nombre de questions essentielles qu'il est possible de poser sur certaines matières.

Mme Béliveau lui suggère de consulter un conseiller au CPU pour des questions de ce type qui sont plus spécifiques.

Mme Lebel demande s'il est possible d'utiliser des masques KN95, que l'on trouve en quincaillerie, qui offrent une protection supérieure aux masques chirurgicaux exigés à l'Université et qui produisent moins de buée dans les lunettes, dont le port est obligatoire dans les laboratoires de chimie.

Le recteur précise que l'on a remplacé le port du couvre-visage par le masque de procédure sans changer les règles applicables aux laboratoires. Il rappelle qu'il ne s'agit pas d'une directive gouvernementale, mais d'un choix de l'UdeM. Le masque que l'Université fournit est le masque de procédure, mais il ne voit pas d'empêchement à porter le masque évoqué par Mme Lebel.

M. Filteau dit ne pas y voir d'inconvénient s'il est meilleur que le masque de procédure, mais il soumettra la question au groupe d'experts pour s'assurer que cela ne pose pas de problème et communiquera l'information à Mme Lebel.

Mme Béliveau attire l'attention des membres de l'Assemblée sur la nouvelle strate sur la page Web de l'Université intitulée « Être bien » qui regroupe tout ce qui est offert à l'Université en matière de soutien dans le contexte de la pandémie — soutien psychologique, activités physiques, alimentation, sommeil, etc. — et qui est trop peu connu.

M. Saul s'informe s'il y a eu des cas de COVID-19 dans la communauté de l'Université de Montréal.

Le recteur indique qu'il n'y a pas eu de cas de transmission communautaire, mais qu'il y a eu quelques membres de la communauté universitaire qui ont été déclarés positifs.

M. Filteau précise que, depuis l'été, environ 70 étudiants et 40 employés ont été déclarés positifs ; il s'agit d'un petit nombre compte tenu de la taille de l'Université. Il ajoute que c'est la Santé publique qui fait le suivi des cas.

M. Saul s'informe si ce sont des cas qui ont contracté le virus à l'extérieur de l'Université.

M. Filteau confirme que oui.

Le recteur invite à consulter la page Web sur le site de l'Université qui répertorie tous les cas. À sa connaissance, il y a eu un seul cas de transmission qui impliquait deux étudiants d'une équipe sportive.

En complément d'information au sujet des cas à l'Université, M. Barbeau indique que la Faculté de médecine dentaire est en présentiel pour les activités cliniques et de laboratoire et que depuis le début de la pandémie il n'y a eu aucune éclosion dans les cliniques et dans les laboratoires. Considérant le grand nombre d'étudiants présents dans le cadre de ces activités, il confirme que l'environnement est très sécuritaire. On a rapporté cinq cas qui ont été infectés à l'extérieur de l'Université, qui sont venus à l'Université et ont été suivis par la Direction de la santé publique.

Le recteur donne les chiffres pour chacun des campus de l'Université : un total de 55 cas de COVID-19 ont été signalés depuis le 30 août dernier. Le lien vers la page Web sera transmis aux membres de l'Assemblée universitaire.

Évoquant le débat récent dans les médias au sujet de la ventilation dans les écoles, Mme Hedaraly demande quelle est la position de l'administration sur la ventilation à l'Université et quelles mesures on prévoit prendre.

M. Filteau mentionne que contrairement aux écoles, l'Université a des systèmes mécaniques centraux. Deuxièmement, des mesures de prévention ont été mises en place, notamment : changement régulier de filtres ; systèmes ouverts en continu, incluant la nuit, pour une plus grande ventilation ; filtres spéciaux dans les cliniques dentaires en raison des activités particulières des cliniques ; dans les cours en présentiel à l'automne, présence de 20-25 % des étudiants dans les salles de cours.

Mme Hedaraly dit comprendre que lorsque l'Université sera autorisée à retourner en présentiel dans les prochains mois, il n'y aurait pas d'enjeux de ventilation dans les salles de cours.

M. Filteau confirme qu'en ce qui concerne les systèmes de ventilation, les mesures sont mises en place pour s'assurer de la conformité aux normes. Pour ce qui est de la contamination potentielle, la prudence est requise en tout temps.

Mme Laplante partage qu'avec la pandémie qui s'étire, plusieurs de ses collègues professeurs vivent des situations difficiles, notamment ceux qui ont des enfants à la maison, ainsi que ceux qui sont proches aidants, qui vivent de l'isolement, et ceux qui ont une santé psychologique fragile. Pour toutes ces personnes, maintenir la prestation d'enseignement s'avère difficile. D'autre part, elle demande si, au moment où des cas de COVID-19 sont déclarés dans une salle de classe, on informe les étudiants de ce groupe, comme cela est fait dans les écoles.

Le recteur indique que pour ce qui est des établissements d'enseignement supérieur, la tâche du traçage et les communications conséquentes à l'apparition d'un cas sont menées par la Santé publique.

Considérant que l'on est encore à comprendre le mode de transmission de la maladie, Mme Laplante demande si l'Université pourrait être proactive et informer les membres du groupe concerné, par principe de précaution.

Le recteur rassure qu'il n'y a pas de vide à cet égard ; cet exercice est sous supervision très serrée des autorités sanitaires en collaboration avec l'Université. On ajuste les mesures nécessaires dans un souci d'équilibre avec la Santé publique. Compte tenu des chiffres observés, il se dit confiant que l'exercice est fait avec diligence de part et d'autre.

M. Barbeau confirme les propos du recteur. Il explique que chaque unité à l'Université a un répondant qui est en contact avec la Direction de la santé publique et qu'il y a un processus établi entre l'Université et la Santé publique pour le traçage, lequel est très bien organisé. Il a eu l'occasion de constater la grande efficacité à l'Université à cet égard.

M. Molotchnikoff demande au recteur et à M. Filteau s'il est envisageable de créer un centre de vaccination pour la COVID-19 à l'intérieur de l'Université pour les membres de la communauté universitaire.

M. Filteau indique que ce sont le gouvernement et la Santé publique qui contrôlent les lieux de distribution des vaccins. L'Université a offert au gouvernement les espaces pour faire une vaccination à grande échelle.

Le recteur ajoute l'enjeu du stockage des vaccins, notamment le vaccin Pfizer qui demande d'être conservé à une température de -70 degrés, ce qui limite l'installation d'un centre de vaccination. Comme mentionné par M. Filteau, l'Université a offert au gouvernement les espaces pour la vaccination de la communauté universitaire, on est en attente de la réponse.

AU-0625-8 **RECOMMANDATION AU CONSEIL RELATIVE À LA NOMINATION D'UN OU D'UNE MEMBRE DU PERSONNEL DE LA RECHERCHE À LA COMMISSION DES ÉTUDES**

2021-A0021-0621^e-618, 619

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire recommande au Conseil de l'Université de nommer à la Commission des études pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2025 :

- Mme Bérengère Houzé, conseillère de recherche au Département de psychologie de la Faculté des arts et des sciences, comme membre du personnel de la recherche.

AU-0625-9 **COMITÉ DE NOMINATION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE : RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA NOMINATION DE MEMBRES À DIFFÉRENTS COMITÉS**

2021-A0021-0625^e-620, 621

Les membres ont reçu les recommandations du Comité de nomination de l'Assemblée universitaire relatives à la nomination de membres différents comités, ainsi que les notes biographiques des candidats, consignées au document 2021-A0021-0625^e-620 et 621.

AU-0625-9.1 **COMITÉ DE LA RECHERCHE : NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DES EMPLOYÉS DE LA RECHERCHE**

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité de la recherche :

- Mme Alexandra Furtos, spécialiste en spectrométrie au Département de chimie de la Faculté des arts et des sciences, comme membre représentant des employés de la recherche, pour un mandat de deux ans échéant le 31 mai 2023.

AU-0625-9.2 **MISSION DU RECTEUR SUR LA LIBERTÉ D'EXPRESSION À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL : NOMINATION DE SIX MEMBRES**

M. Molotchnikoff dit ne pas vouloir intervenir sur les candidats, mais sur la composition du comité : il désire savoir à quel moment il peut intervenir à ce sujet.

La présidente des délibérations indique qu'il ne lui est pas possible d'intervenir sur ce point, en expliquant qu'il s'agit d'un comité du recteur et dont la composition a déjà été déterminée par le recteur. Elle rappelle qu'outre les six membres nommés par l'Assemblée universitaire, trois autres personnes seront nommées par le recteur.

Le recteur confirme que trois autres nominations seront annoncées dans les prochains jours : un ou une membre de la direction, un professeur ou une professeure et un ou une membre du personnel.

M. Molotchnikoff croyait que l'Assemblée universitaire pouvait intervenir sur la composition du comité.

Le secrétaire général précise qu'il s'agit d'un comité du recteur qui invite l'Assemblée à désigner des participants, et non d'un comité de l'Assemblée universitaire, auquel cas il aurait été possible de débattre des principes de composition au moment de l'annonce du comité.

M. Molotchnikoff estime que cela touche un sujet grave qui concerne la politique de l'Université et il lui semble qu'il aurait été du rôle de l'Assemblée d'intervenir dans la politique sur la liberté universitaire.

Compte tenu des explications données par le secrétaire général, la présidente des délibérations signale à M. Molotchnikoff que ses interventions sont hors d'ordre. Elle rappelle que le point à l'étude est la nomination du chargé de cours au sein du comité.

M. Saul demande quand l'Assemblée sera informée des autres membres qui seront nommés à ce comité par le recteur.

Le recteur répond que ce sera d'ici la fin de la semaine au plus tard.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme à la Mission du recteur sur la liberté d'expression à l'Université de Montréal pour la durée des travaux :

Un officier académique (doyen, doyenne ou vice-doyen, vice-doyenne)

Mme Pascale Lefrançois
Doyenne
Faculté des sciences de l'éducation

Un professeur ou une professeure

M. Francis Gingras
Professeur titulaire
Département des littératures de langues françaises
Faculté des arts et des sciences

Un chargé de cours ou une chargée de cours

M. Michaël Séguin
Chargé de cours
Département de sociologie
Faculté des arts et des sciences

Deux membres de la communauté étudiante

Mme Asma Bouikni
Étudiante
Faculté de l'éducation permanente

Mme Alexandra Gariépy
Étudiante
École de réadaptation
Faculté de médecine

Un ou une membre du personnel de soutien administratif

Mme Aminata Bal
Adjointe à la doyenne
Faculté de droit

Mme Daoust se dit ravie de la recommandation du Comité en faveur de la nomination de Mme Aminata Bal. Rappelant que le recteur a insisté sur l'importance de la diversité au sein du comité, elle fait remarquer que M. Simon Obeila, également candidat, provient d'un secteur qui est rattaché aux services plutôt que d'un secteur rattaché à une faculté. Elle voulait sensibiliser la haute direction au fait que plusieurs des cadres, professionnels et employés de soutien œuvrent plutôt dans des services en appui à la mission de recherche et d'enseignement de l'Université et en appui aux services aux étudiants et qu'il serait important de les considérer au moment de procéder à la nomination des autres membres à ce comité.

AU-0625-10 **PLANIFICATION STRATÉGIQUE, BILAN ET PERSPECTIVES**

2021-A0021-0625^e-624

À l'invitation de la présidente des délibérations, le vice-recteur à la planification et à la communication stratégiques, M. Jean-François Gaudreault-DesBiens, présente le bilan, à l'aide du document 2021-A0021-0625^e-624 intitulé *Transformation institutionnelle. Bilan et perspectives*. M. Gaudreault-DesBiens revient sur le bilan de la transformation institutionnelle 2016-2021, incluant des éléments présentés par son prédécesseur, M. Jean Charest, en janvier 2020, et la mise en place des actions qui découlent de cette planification. Il présente ensuite une esquisse de la prochaine planification institutionnelle et le processus de consultation qui est en élaboration. Un site Web consacré à la planification stratégique sera mis en ligne dans les prochains jours. Une proposition sera déposée à la prochaine séance de l'Assemblée pour la création d'un comité d'accompagnement de la planification stratégique impliquant l'Assemblée universitaire dont le rôle sera de suivre l'avancement de la démarche de réflexion et d'analyser les différents livrables pour nourrir le processus de réflexion.

M. Saul se demande si cette présentation tient compte du contexte de la pandémie, il dit avoir l'impression qu'on en fait abstraction. Il souligne que la pandémie a déjà transformé la vie de la communauté universitaire. De plus, on ne sait pas ce que fera le gouvernement sur le plan budgétaire, notamment quant au financement des universités, après la pandémie. Il demande si la direction a un plan dans l'éventualité où la planification stratégique présentée n'était pas applicable en raison des transformations qui ont cours actuellement et de celles qui sont inconnues, donc si le contexte n'est pas favorable.

M. Gaudreault-DesBiens précise qu'il n'a pas présenté une planification stratégique, mais plutôt un court bilan de la planification précédente en soulignant que l'Université peut difficilement se permettre de mener une réflexion sur ce qu'elle veut devenir en faisant abstraction du contexte actuel. On souhaite tirer des leçons de la pandémie et faire en sorte que le processus de consultation soit adapté à la situation. La direction est consciente de la charge et de la fatigue des membres de la communauté; ceci dit, en tant qu'institution importante au sein de la société, on doit continuer à se projeter vers l'avenir, même si l'on ne possède pas toutes les variables.

Mme Pons évoque le commentaire du vice-recteur Gaudreault-DesBiens concernant plusieurs chantiers de la planification précédente qui sont toujours en cours et qui seront poursuivis dans le cadre de la prochaine planification stratégique. Elle demande si parmi ceux-ci on incluait l'encadrement aux cycles supérieurs, dont on a constaté dans les dernières années certains enjeux qui sont récurrents aux cycles supérieurs et qui ont été mis en exergue dans le contexte de la pandémie, notamment l'isolement, la baisse de motivation, la baisse de productivité, etc., qui ont comme conséquence d'allonger la scolarité. Comment ces enjeux seront-ils intégrés dans la planification stratégique ?

M. Gaudreault-DesBiens indique que l'encadrement et l'épanouissement des étudiants demeurent une priorité institutionnelle fondamentale. Cette question va continuer de préoccuper la

direction. Il ne peut présumer du résultat des consultations, mais il est certain que les étudiants étant au centre de la mission universitaire, la qualité de leur formation et de l'encadrement aux études supérieures est plus que stratégique, elle est fondamentale.

Mme Béliveau dit partager le commentaire de M. Gaudreault-DesBiens. Elle ajoute que la direction n'attendra pas la finalité de la planification stratégique pour entreprendre des actions sur ce plan. Des travaux sont en cours aux études supérieures et postdoctorales (ESP), notamment avec le CPU, pour mieux soutenir les professeurs dans l'encadrement aux cycles supérieurs. C'est une préoccupation que l'on partage.

M. Soulez désire savoir si dans l'évaluation des futurs besoins on a pris en compte la réelle adéquation de nos formations avec l'insertion dans la vie professionnelle, et notamment si l'on inclut les différents acteurs qui emploieront les diplômés, que ce soit des secteurs public ou privé et aussi des représentants syndicaux afin de mieux orienter les formations et être plus adéquat.

M. Gaudreault-DesBiens confirme que cela sera fait et que ces aspects ont été pris en considération lors de la transformation institutionnelle. Il donne en exemple le référentiel de compétences transversales, qui avait été développé par l'ancienne FESP devenue aujourd'hui les ESP, qui vise à accroître l'employabilité des étudiants aux études supérieures. Cela se fait à la lumière de l'évolution du marché de l'emploi. Dans le cadre du processus de consultation, des acteurs externes seront consultés, sans intention d'avaliser un quelconque projet à l'Université. On tient compte de cela parce que les étudiants viennent pour obtenir des formations qualifiantes et qu'on ne peut pas vivre en vase clos.

Mme Béliveau ajoute que, dans le cadre du processus d'évaluation des programmes de formation, on a ajouté au cours des années un volet de suivi de diplômés qui sont maintenant sur le marché du travail et d'employeurs quant à la formation offerte par l'UdeM.

M. Janosz dit comprendre que cette ligne du temps appelle la communauté universitaire à s'engager dans ce processus, mais aussi qu'elle est réaliste et sera adaptée selon le contexte. Il demande une clarification concernant les notions de « pilier » et de « projets mobilisateurs » : est-ce que par pilier on entend les conditions de réalisation du plan ? Quand on parle de grands projets mobilisateurs, est-ce qu'on identifie les grands moyens anticipés pour atteindre les objectifs poursuivis ?

M. Gaudreault-DesBiens indique que par pilier on entend les grands paramètres d'action et que les grands projets mobilisateurs sont des projets beaucoup plus ciblés et concrets. Il ajoute que l'on va s'assurer de clarifier les notions.

Mme Brault demande quelle sera la composition du Comité d'accompagnement à la planification stratégique annoncé dans la présentation et quand il sera mis sur pied.

M. Gaudreault-DesBiens indique que la composition n'est pas encore fixée. Une proposition de composition sera déposée à la prochaine séance de l'Assemblée universitaire. L'Assemblée sera impliquée dans ce comité.

Soulignant que l'épanouissement humain par la connaissance est au cœur de la mission de l'Université, M. Bouchard exprime le souhait que cette aspiration pour l'humanité fasse partie autant de la démarche de la consultation que du résultat. Il souhaiterait que l'on demande aux personnes consultées quelles sont, dans ce cadre, leurs ambitions pour l'humanité et comment l'UdeM a une responsabilité d'y contribuer par la connaissance et par la façon dont elle forme ses étudiants.

M. Gaudreault-DesBiens assure que cela fait partie des ambitions qu'il souhaite entendre de la part des membres de la communauté ; ajoutant qu'il est d'autant plus important de penser à cela qu'un certain discours public tend à réduire l'université à la production de techniques et de techniciens.

M. Arsenault porte à l'attention de M. Gaudreault-DesBiens les travaux de Mme Catherine Larouche, professeure à l'Université du Québec à Chicoutimi, portant sur une typologie des conceptions

des universités basées sur les plans stratégiques des universités. Il soumet que cet ouvrage pourrait être utile dans le cadre de la démarche.

M. Gaudreault-DesBiens remercie M. Arsenault de la suggestion, il apprécierait recevoir la référence. Il mentionne également les travaux de M. Bégin-Caouette, professeur à la Faculté des sciences de l'éducation de l'UdeM sur ce sujet. Il ajoute qu'il est prévu que les références à la littérature seront disponibles sur la future page Web consacrée à la planification stratégique, au bénéfice de tous les membres de la communauté.

Mme Filion revient sur l'image de l'Université et sa singularité, évoquée par le vice-recteur, notamment son caractère francophone. À son avis, beaucoup de personnes choisissent de venir à l'UdeM pour être imprégnées du français, surtout lorsque ce n'est pas leur langue maternelle. Elle demande si, dans le cadre de la planification stratégique, on prévoit se pencher sur la francisation du personnel de l'Université et de la communauté universitaire.

M. Gaudreault-DesBiens estime que cela fait partie des objectifs fondamentaux de l'Université, au-delà de la planification stratégique. Il ne peut présumer de ce qu'il y aura dans la planification stratégique à ce moment-ci, mais il estime que la question de l'accompagnement en francisation des professeurs, des étudiants et du personnel est fondamentale. Le Bureau de valorisation de la langue française a développé une expertise remarquable et largement reconnue sur laquelle on peut compter.

Mme Gariépy s'informe de l'échéancier de l'application de cette prochaine planification stratégique. Par exemple, sera-t-elle sur cinq ans comme la planification précédente ?

M. Gaudreault-DesBiens indique qu'elle sera plus longue que cinq ans, le mandat reçu du recteur est pour un horizon d'environ dix ans, c'est une planification qui est davantage à long terme, qui se rapproche du développement d'une vision. Il y a un effort de projection, en considérant que l'on ne peut maîtriser toutes les variables. Des précisions sur l'échéancier seront fournies ultérieurement.

M. Séguin souligne l'importance de mettre les enseignants au cœur de la pédagogie. Il reconnaît que le CPU propose beaucoup de choses, mais parfois cela a un peu le défaut de se faire selon une approche « top down » ou selon une approche de spécialistes vers les praticiens. À son avis, il y a lieu de réfléchir à des façons d'améliorer la pratique pédagogique de manière collégiale, organique, au moyen d'une rencontre de la littérature et de la pratique. Il mentionne que cela fait partie des préoccupations du recteur, qui a en parlé au début de son mandat.

M. Gaudreault-DesBiens confirme l'importance de cette question pour la direction ainsi que pour lui-même, soulignant qu'il a abordé la question de la qualité de la relation pédagogique dans un rapport sur la liberté d'expression déposé récemment à l'Assemblée. Il dit avoir hâte d'entendre les idées des membres de la communauté universitaire à ce sujet.

M. Molotchnikoff revient sur un commentaire de M. Gaudreault-DesBiens au sujet des universités francophones d'Europe ; pour sa part, il considère que l'UdeM a un avantage par rapport à ces établissements du fait qu'elle peut franciser ses étudiants non francophones, ce que ni McGill ni aucune autre université canadienne à l'extérieur du Québec ne peuvent prétendre. Par ailleurs, paraphrasant Voltaire, M. Molotchnikoff est d'avis que ce ne sont pas les étudiants ni les professeurs qui viennent à l'Université, mais que c'est l'Université qui doit venir dans les étudiants et dans les professeurs.

M. Gaudreault-DesBiens dit souscrire entièrement à ce commentaire et se dit intéressé à poursuivre la discussion à ce sujet, notamment sur les avantages que l'UdeM en tant qu'université francophone nord-américaine peut mettre de l'avant lorsqu'on la compare aux universités francophones d'Europe.

Mme Guay dit voir la démarche dans la perspective d'une appartenance et d'une participation plus grandes de tous les membres de l'Université, incluant les chargés de cours qui peuvent

avoir une contribution dans le processus de consultation, mais aussi dans le développement de l'Université de l'avenir. Elle invite le vice-recteur à ne pas hésiter à les interpeller.

M. Gaudreault-DesBiens se dit tout à fait d'accord. Il précise que lorsqu'il parle de la communauté, cela comprend tous les membres de la communauté universitaire collégiale, incluant les chargés de cours. On souhaite la participation de tout le monde. Au besoin, s'il appert que certains segments de la communauté participent moins, un appel sera lancé pour aller chercher l'opinion et les avis de ceux-ci. En terminant, il remercie les membres de l'Assemblée universitaire pour leurs commentaires et rappelle qu'il s'agit du début d'une discussion avec la communauté qu'il souhaite voir participer en grand nombre et dont il a hâte d'entendre les idées, soulignant qu'une planification stratégique réussie est celle qui remporte l'adhésion des gens.

AU-0625-11 **RAPPORTS D'ÉTAPE DES PRÉSIDENTS DES COMITÉS DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE**

2021-A0021-0625^e-622, 623

Le secrétaire général indique qu'en raison de la pandémie les comités fonctionnent un peu au ralenti. Les rapports d'étapes de deux comités ont été déposés à l'Assemblée, soit le rapport du Comité du budget de l'Assemblée universitaire et le rapport du Comité permanent de la politique linguistique.

AU-0625-12 **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance aura lieu le lundi 15 mars 2021, à 14 heures.

AU-0625-13 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur résolution, la séance est levée à 13 h 53.

Le président,

Le secrétaire général,

Daniel Jutras

Alexandre Chabot

Adopté le 15 mars 2021, délibération AU-0626-2